

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1399

Artikel: Une formule qui n'a rien de magique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

Une formule qui n'a rien de magique

L'ÉCHÉANCE ÉLECTORALE d'octobre suscite convoitises et conjectures. Quelle sera la prochaine composition du Conseil fédéral?

Déjà l'Union démocratique du centre (UDC), forte de ses récents succès cantonaux et certaine de renforcer sa présence au Parlement fédéral, revendique un deuxième siège gouvernemental. Nombre de commentateurs renchérissent et prédisent la fin de la formule magique si l'UDC obtient un meilleur résultat que les démocrates-chrétiens. Comme si la règle de la proportionnalité devait s'appliquer automatiquement au pouvoir exécutif.

Or tel n'est pas le cas. Jamais la composition du Conseil fédéral n'a obéi spontanément à cette règle. Pour accéder au gouvernement, chaque parti doit obtenir l'appui des autres et bénéficier de circonstances historiques particulières.

En 1891, l'Assemblée fédérale majoritairement radicale élit un conservateur, un ultramontain comme on disait à cette époque. Il s'agit alors de clore le chapitre du *Sonderbund* et du *Kulturkampf*, de réconcilier les camps ennemis pour faciliter la construction de l'État moderne.

Quant aux socialistes, c'est seulement après leur ralliement au principe de la défense nationale et dans un contexte d'union sacrée face aux totalitarismes menaçants qu'ils font leur entrée au Conseil fédéral en

1943. Ils n'obtiennent qu'un siège alors que, proportionnellement, l'effectif de leur groupe parlementaire en aurait justifié deux. Ils décrocheront le deuxième seize ans plus tard, grâce à l'appui des conservateurs qui leur rendent l'aide apportée cinq ans plus tôt dans la conquête d'un troisième siège au détriment des radicaux.

Par ailleurs chaque modification dans la représentation politique au sein du collège est intervenue lors d'une vacance: on ne congédie pas un magistrat désireux de poursuivre son mandat.

La composition du Conseil fédéral relève donc d'une procédure de cooptation qui intègre progressivement les principales forces politiques, pour autant qu'elles se rallient à un certain nombre de valeurs communes.

C'est dire que l'UDC n'obtiendra pas un deuxième siège au Conseil fédéral en décembre, même si elle sort vainqueur des élections parlementaires. Seule, elle n'a pas les moyens de ses ambitions et aucun de ses partenaires n'y a intérêt. Sauf à ce que les partis bourgeois boutent les socialistes hors du gouvernement. Mais ils ne commettront pas cette erreur que leur suggèrent les durs de l'UDC. Pas plus qu'ils ne priveront l'UDC de sa place au Conseil fédéral. À l'heure des échéances européennes, une telle stratégie de marginalisation serait fatale au pays. JD

L'Union démocratique de centre n'obtiendra pas un deuxième siège au Conseil fédéral en décembre